

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PROJET DE RÈGLEMENT 1085-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 377 afin de modifier les conditions d'établissement d'un logement intergénérationnel, plus particulièrement à l'effet que les habitations desservies par des puits communs ne pourront pas comprendre de logement intergénérationnel.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 12 juin 2023, un projet de règlement n°1085-23 amendant le règlement de zonage numéro 377 afin de modifier les conditions d'établissement d'un logement intergénérationnel, applicable à l'ensemble du territoire. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **4 juillet 2023 à 17h**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le représentant de la Municipalité expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 21 juin 2023.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière